

Navigation dans le Guide en matière d'ODD : Examens spéciaux

Au début de l'étape de la planification, explorez les liens entre le mandat et les activités de la société d'État et les ODD.

Passez en revue les documents pour déterminer s'il y a des objectifs ou des cibles à intégrer.

Guide en matière d'ODD : Voir la section « Phase de planification » des examens spéciaux et l'annexe sur les principales sources d'information externes pour obtenir des exemples de documents à consulter à cette étape.

Discutez des ODD avec l'entité et les parties prenantes ou les spécialistes externes.

Guide en matière d'ODD : Voir les exemples de questions dans la section « Explorer les liens entre les ODD et le mandat, ainsi que les activités et les programmes principaux de l'entité » et dans la section « Phase de planification » des examens spéciaux ainsi que l'[Approche d'audit pour les examens spéciaux – aspects environnement et développement durable](#).

À l'étape de la planification, déterminez les risques liés aux ODD et demandez des conseils sur les ODD et la stratégie d'audit.

Identifiez la cible mondiale ou nationale liée à la société d'État et documentez les risques liés aux ODD. Ces risques peuvent être documentés à l'étape 1 du MIRF.

Consultez le spécialiste interne ACS Plus EDD pour discuter des risques.

Guide en matière d'ODD : Voir la section « Phase de planification » des examens spéciaux pour trouver des points de discussion.

Documentez le résultat des consultations, continuez le processus décisionnel lié à l'étendue et l'analyse des risques, et prenez en compte les commentaires du spécialiste interne ACS Plus EDD, à l'aide de l'étape 2 du MIRF.

Note : Les ODD pertinents et les cibles connexes devraient être mentionnés dans le plan d'examen spécial et les questions liées aux ODD peuvent être intégrées à la GLA et aux programmes d'audit.

Guide en matière d'ODD : Voir la section « Phase de planification » des examens spéciaux pour en savoir plus.

Obtenez l'approbation requise pour le MIRF auprès du spécialiste interne ACS Plus EDD. (C.2.PRG)

Aux étapes de l'examen et de la production de rapports, effectuez les travaux d'examen et élaborer le rapport.

La GLA et le programme d'audit comprennent-ils des ODD?

Non

Aucun travail sur les ODD à l'étape de l'examen.

Mentionnez le lien avec les ODD dans le rapport final.

Discutez du lien avec les ODD et des cibles pertinentes dans le rapport final.

Oui

Examinez les ODD dans les travaux d'audit conformément à la GLA et aux programmes d'audit.

Vos travaux d'examen ont-ils abouti à des constatations liées aux ODD?

Non

Oui

Incertain

Ces constatations donnent-elles lieu à une recommandation?

Non

Oui

Incertain

Discutez du lien avec les ODD, des cibles pertinentes et des constatations dans le rapport final.

Discutez du lien avec les ODD, des cibles pertinentes, des constatations et des recommandations dans le rapport final.

Consultez le spécialiste interne ACS Plus EDD.

Guide en matière d'ODD : Voir les exemples de rapports d'examen spécial publiés par le BVG qui mentionnent les ODD.

Faites approuver le contenu du rapport par le spécialiste interne de l'ACS Plus EDD, s'il y a lieu. (E.3.PRG)